

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	- (2022)
Heft:	3
Artikel:	Rapport sur la politique de sécurité : la commission souhaite augmenter les dépenses consacrées à l'Armée
Autor:	Camponovo, Jonathan
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1044749

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Présentation du véhicule lanceur du système
Patriot PAC3 à Emmen.
Toutes les photos © armasuisse.

Politique de sécurité

Rapport sur la politique de sécurité : La commission souhaite augmenter les dépenses consacrées à l'Armée

Jonathan Camponovo

Services du Parlement

La Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats propose à son conseil de prendre acte du rapport « La politique de sécurité de la Suisse » (21.070). Compte tenu de la situation géopolitique actuelle, elle reconnaît la nécessité de prendre des mesures concrètes en complément du rapport. Par 10 voix contre 2, elle a ainsi déposé une motion (22.3374) demandant l'augmentation progressive, dès 2023, des dépenses consacrées à l'armée, afin que celles-ci représentent 1% du PIB au plus tard en 2030, soit environ 7 milliards de francs.

La commission considère que le rapport sur la politique de sécurité de la Suisse constitue l'une des bases conceptuelles solides sur lesquelles le pays peut appuyer sa politique de sécurité. Elle se félicite du rapport complémentaire annoncé par la cheffe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Dans ce rapport seront abordés notamment les enseignements tirés de la guerre en Ukraine. La commission souhaite que ce rapport complémentaire soit publié d'ici à la session d'automne 2022.

La majorité de la commission estime que, eu égard aux menaces actuelles et à la guerre en Ukraine, l'armée doit faire face à des défis croissants, qui rendent nécessaire une augmentation des dépenses militaires. Ces dernières années, ces dépenses ont été constamment réduites, ce qui a retardé la modernisation de l'armée et engendré des lacunes en matière d'équipement. Aux yeux de la majorité, une augmentation progressive des dépenses militaires permettrait d'accélérer la modernisation de l'armée, de combler les lacunes existantes et de mettre en œuvre plus rapidement les projets d'acquisition d'armements. Ainsi, il serait par ailleurs possible de procéder à des investissements ciblés et à une planification précise.

La minorité de la commission, quant à elle, n'est pas opposée, sur le principe, à des mesures éventuelles dans le domaine de la sécurité. Elle souligne toutefois que l'opportunité d'une augmentation des dépenses militaires doit être examinée dans un cadre plus large, de manière à avoir une vue d'ensemble. C'est pourquoi elle considère qu'une analyse préliminaire approfondie de la situation de conflit actuelle et de ses répercussions est nécessaire pour que les besoins de l'armée et les mesures qui s'imposent puissent ensuite être définis. Dans le cadre des discussions relatives au rapport sur la politique de sécurité, la commission a par ailleurs été informée de l'état actuel de la guerre en Ukraine. Elle a également entendu une délégation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche



(DEFR) au sujet de l'approvisionnement économique de la Suisse.

Le rapport sur la politique de sécurité sera examiné par le Conseil des Etats à la session d'été.

Message sur l'armée 2022

La commission a entamé l'examen du message sur l'armée (22.005). Elle est entrée en matière sur les arrêtés fédéraux relatifs à l'acquisition de l'avion de combat F-35A, à la mise hors service de l'avion de combat F-5 *Tiger* et à l'acquisition du système de défense sol-air de longue portée *Patriot*. Elle a par ailleurs attribué des mandats au DDPS en lien avec les conséquences d'une mise hors service du F-5 et la nécessité de rattraper le retard pris en matière d'équipement de l'armée. A sa séance du 3 mai 2022, la commission poursuivra et achèvera la discussion par article de ces arrêtés fédéraux et se prononcera sur les

arrêtés fédéraux concernant l'acquisition de matériel de l'armée 2022 et le programme immobilier du DDPS 2022. Compte tenu de la nouvelle situation découlant de la guerre en Ukraine, la commission estime qu'il est important que l'examen par le Conseil des Etats du message sur l'armée 2022 puisse déjà avoir lieu à la session d'été.

Avant d'entamer l'examen du message, la commission a entendu la Société suisse des officiers (SSO), Pro Militia, l'Alliance Sécurité Suisse, le comité d'initiative Stop F-35, Swissmem et le Groupe romand pour le matériel de défense et de sécurité (GRPM).*

J. C.

Source :

<https://www.parlement.ch/press-releases/Pages/mm-sik-s-2022-04-01.aspx?lang=1036>

